

TRIBUNE : POUR LA LIBÉRATION DÉFINITIVE ET LE RETOUR EN FRANCE DE LOUJAIN AL HATHLOUL!

Après 1001 jours de détention à Riyad en Arabie-Saoudite, Loujain Al-Hathloul, activiste engagée en faveur du droit des Femmes et condamnée le 28 décembre dernier à 5 ans et 8 mois de prison par le Tribunal spécial saoudien, compétent pour statuer sur des affaires liées au terrorisme, vient d'être [libérée](#).

Cette libération **est un soulagement**, mais **une victoire seulement partielle** pour la défense des droits humains. Sa sentence étant suspendue et non annulée, Loujain Al-Hathloul court le risque d'être réincarcérée par les autorités Saoudiennes à tout moment et reste interdite de voyage hors du Royaume.

A 31 ans, Loujain Al-Hathloul est **une figure emblématique du combat pour les droits et l'émancipation des femmes en Arabie Saoudite** notamment considérée comme l'une des partenaires majeures du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies. Très active sur les réseaux sociaux et connue dans le monde entier, Loujain Al-Hathloul a été arrêtée pour la première fois en 2014, alors qu'elle se filmait au volant d'une voiture pour demander le droit à conduire pour les femmes.

Quatre ans plus tard, en 2018, Loujain Al-Hathloul fut à nouveau arrêtée par les autorités saoudiennes aux côtés d'autres activistes saoudiennes. Amnesty International avait alors affirmé que ces femmes ne faisaient que « *plaider pour le droit des femmes de conduire dans le Royaume, ainsi que pour des réformes plus complètes du système répressif de tutelle masculine* ». D'autres témoignages relayés par la Human Rights Watch ont rapporté que les charges retenues contre ces femmes comprenaient des échanges avec « *des journalistes (...), des diplomates, des organisations internationales spécialisées dans les droits humains dont la Human Rights Watch et Amnesty International* ». Ces échanges furent considérés comme criminels par les autorités saoudiennes.

Cela faisait plus de deux ans que Loujain-Al-Hathloul était en prison. Pour quelles raisons ? Le ministère des Affaires étrangères avance l'argument selon lequel Loujain-Al-Hathloul aurait « été en contact avec des États hostiles au Royaume » et leur aurait « communiqué des informations classées 'secret' ». Mais les charges officielles retenues contre Loujain al-Hathloul ne mentionnaient que des journalistes et diplomates européens. Ces éléments auraient été confirmés pendant son procès. Le 14 décembre, durant la deuxième audience au tribunal, le parquet saoudien a présenté une liste de « preuves » contre Loujain al-Hathloul, parmi lesquelles figuraient « *des Tweets au sujet de son implication dans la campagne #Women2Drive (droit de conduire pour les femmes), des contacts avec Amnesty International pour parler de la situation des activistes en Arabie Saoudite, ainsi que des enregistrements audio de Loujain s'exprimant au sujet du système de tutelle masculine* ».

Malgré de multiples appels de la communauté internationale pour réclamer sa libération, les autorités saoudiennes ont toujours soutenu que les raisons de son incarcération et ses conditions de détention étaient parfaitement en règle avec le Droit international. Des allégations qui sont apparues en contradiction avec les déclarations de sa sœur, sur TV5 Monde, qui déclarait que Loujain-Al-Hathloul avait entamé une grève de la faim dans le but d'obtenir le droit d'être visitée par sa famille. Différents comités des Nations unies, confirmant sa grève de la faim et s'inquiétant pour son état de santé avaient alors demandé sa libération. La France a déjà, auprès de ses partenaires européens et internationaux, demandé sa libération au sein du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en Mars 2019 et Septembre 2020. Ce notamment puisque Loujain Al-Hathloul et sa famille ont de fort liens avec la France, où elle a passé une partie de sa vie.

La saisine qu'avait effectué la Cour spécialisée dans les affaires de terrorisme pour juger du cas de Loujain-Al-Hathloul n'est pas anodine et **interroge toujours fortement sur la façon dont l'Arabie Saoudite considère le combat des défenseures des droits humains, notamment le droit des femmes défenseures des droits humains.**

C'est pour toutes ces raisons, et sans oublier les liens qu'elle entretient avec notre pays, que nous demandons la suspension de condamnation et ainsi la libération définitive de Loujain-Al-Hathloul ainsi que son droit à un retour en sécurité sur le territoire français par la levée de son interdiction au voyage. Nous attirons au même temps que sur le cas de Loujain Al-Hathloul, défenseure des droits humains, l'attention sur la situation de nombreuses militantes pour les droits des femmes, détenues dans le monde entier en raison de leur militantisme. Elles ont besoin du soutien de la communauté internationale !

Signataires :

Jean-Baptiste Moreau – député de la Creuse et président du groupe d'amitié France-Arabie Saoudite

et Najwa El Haïté, avocate et élue d'Evry-Courcouronnes